

Lien Internet inactif

Archive de l'auteur



EN DIRECT DE NOS
CENTRALES

ACCUEIL

NUCLÉAIRE

HYDRAULIQUE

THERMIQUE

ENERGIES NOUVELLES

France > En direct de nos centrales > Nucléaire > Carte des centrales nucléaires > Centrale nucléaire du Bugey > Evènements

CENTRALE NUCLÉAIRE DU BUGEY

Présentation	Vie de la centrale	Evènements	Publications	Surveillance de l'environnement	Projet ICEDA
--------------	--------------------	-------------------	--------------	---------------------------------	--------------

0 **Traces de radioactivité détectées sur des gravats en août : les suites données** 21/11/2011

Rappel des faits

Le 9 août 2011, un camion a chargé des gravats d'un chantier sur le site en déconstruction de Bugey 1, situé à l'intérieur de la centrale du Bugey.

Un dispositif de contrôle automatique, situé à la sortie du site, a détecté des traces de radioactivité lors du passage de ce camion. L'alarme visuelle générée n'ayant pas été identifiée par le gardien, le véhicule, contrairement aux procédures en vigueur, n'a alors pas fait l'objet des contrôles complémentaires prévus. Les gravats ont ensuite été déchargés dans une carrière agréée pour réceptionner des gravats ordinaires.

Dès la détection de cet écart, une équipe spécialisée de la centrale s'est rendue à la carrière pour effectuer des contrôles. Ces derniers ont confirmé la présence limitée de traces très faibles de radioactivité artificielle dans ces gravats. Ces traces équivalent, pour une personne qui serait restée en contact direct avec ces gravats pendant une heure entière, à une dose 300 fois inférieure à la dose réglementaire annuelle autorisée en France. Les pouvoirs publics, l'Autorité de sûreté nucléaire, ainsi que l'exploitant de la carrière et le maire concerné avaient été immédiatement informés.

Dès le 10 août au matin, la totalité des gravats a été enlevée pour être entreposés sur une aire prévue pour les déchets très faiblement radioactifs à l'intérieur de la centrale. Les mesures effectuées, après cette opération, ont confirmé qu'il n'y avait plus du tout de trace de radioactivité artificielle dans la carrière.

Le 11 août, à la suite de cet événement, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a réalisé une inspection sur la gestion des déchets à la centrale. Les inspecteurs ont ensuite fait part de leurs observations et de leurs demandes dans une « lettre de suite », mise en ligne sur le site internet de l'ASN. En effet, chaque inspection de l'ASN donne lieu à une lettre de suite, à laquelle l'exploitant doit répondre dans un délai de 2 mois, ce que le site de Bugey a fait. L'ASN a classé cet événement au niveau 0 de l'échelle INES, qui en compte 7.

Où en est-on aujourd'hui

L'analyse de l'événement a mis en évidence deux dysfonctionnements :

- ces gravats, que l'on pensait conventionnels (c'est-à-dire non contaminés), avaient en fait été en contact avec un liquide radioactif sur le chantier de déconstruction de Bugey 1 ; cette contamination n'avait pas été détectée ;
- le second dysfonctionnement concerne un écart dans l'application de la procédure de contrôle de radioactivité en sortie de site (contrôles non effectués malgré l'apparition de l'alarme visuelle).

Les demandes de l'ASN, dans sa lettre de suite, visaient à s'assurer que ces deux dysfonctionnements ne peuvent pas se reproduire.

La centrale a répondu point par point aux demandes. Nous avons par exemple renforcé immédiatement les contrôles de contamination des déchets considérés comme conventionnels dans le cadre de certains chantiers, notamment sur le chantier de Bugey 1. Dans les jours qui ont suivi l'événement, EDF a également renforcé les dispositifs d'alarme (sonore en plus de visuelle) au niveau des contrôles de radioactivité des véhicules en sortie de site et les contrôles de fonctionnement de ces dispositifs.

La centrale s'est également assurée qu'aucun événement similaire ne s'était produit auparavant.

Les différentes réponses apportées par EDF ont fait l'objet d'un courrier envoyé par la centrale à l'ASN le 21 octobre 2011.

A noter que l'instruction de ce dossier, à la suite de l'inspection du 11 août, a également fait l'objet d'une décision de l'ASN, en date du 9 novembre, en ligne sur le site internet de l'ASN. Cette décision donne à EDF un délai de 4 mois pour se mettre en conformité avec la réglementation relative à la gestion des déchets sur le site de Bugey 1.

1 **Position non conforme d'un robinet sur l'unité de production n°5** 02/11/2011

Depuis le 11 juin dernier, l'unité de production n°5 de la centrale nucléaire du Bugey est en arrêt programmé pour effectuer sa 3ème visite décennale. Dans le cadre des opérations de maintenance, des essais dits "périodiques" sont réalisés régulièrement afin de tester la disponibilité et le bon fonctionnement des circuits et matériels importants pour la sûreté.

Le jeudi 27 octobre 2011, lors de la réalisation d'un essai sur le circuit d'aspersion de l'enceinte* du réacteur n°5, un robinet a été identifié fermé alors qu'il était en position ouverte. Dès la détection de cet écart, une équipe de la centrale a immédiatement remis le robinet dans la bonne position. Après analyse, il est apparu qu'une défaillance technique du dispositif de manœuvre du robinet était à l'origine de cette position non conforme.

Cet écart n'a eu aucune conséquence sur la sûreté et le fonctionnement des installations. Cependant, la détection

NUCLÉAIRE

Accueil

Carte des centrales nucléaires

Visiter nos centrales

Actualité technique du parc

► Comment ça marche ?

► Culture de sûreté

► Santé

► Environnement

► Déchets radioactifs

► Cycle du combustible

► Déconstruction

► Nucléaire du futur

► Métiers du nucléaire

► Publications

► Ingénierie nucléaire

FAQ



La centrale de Bugey 1 en déconstruction

Rencontrez-nous

Soyez les bienvenus dans notre espace d'information et d'animation.

[Informations pratiques](#)
[Visite virtuelle](#)



Contactez-nous

Centrale nucléaire du Bugey

BP 60120
01155 LAGNIEU Cedex
Tél. : 04 74 34 33 33

Toute l'actualité de la centrale 24h/24 :



tardive de la position inversée du robinet constitue un écart aux règles générales d'exploitation et a été déclarée à ce titre par la centrale à l'Autorité de Sûreté Nucléaire au niveau 1 de l'échelle INES, qui compte sept échelons.

* Le circuit d'aspersion de l'enceinte a pour but de faire baisser la pression et la température dans le bâtiment réacteur en cas de fuite sur le circuit primaire.

Un intervenant exposé à des rayonnements en zone nucléaire

21/10/2011

Mercredi 19 octobre dans la soirée, un technicien EDF en charge de la radioprotection de la centrale du Bugey devait intervenir dans un local spécifique situé dans la partie nucléaire de l'installation afin de réaliser des mesures radiologiques préalables à une opération de maintenance.

L'accès de ce local, qui peut présenter un risque élevé d'irradiation, est strictement contrôlé et des dispositions de protection sont prises par les intervenants qui doivent y accéder.

Ce local est donc fermé à clé et une autorisation spéciale de la direction est nécessaire pour y pénétrer.

Mercredi soir, un technicien, muni des autorisations nécessaires, est entré par erreur dans un local adjacent à celui où il devait réaliser l'intervention (l'ensemble des locaux présentant un risque élevé d'irradiation sont gérés avec la même clé détenue par la direction du site). Constatant sur ses appareils de mesure que l'activité radiologique n'était pas celle prévue lors de la préparation de son intervention, le technicien a immédiatement quitté les lieux.

Selon l'appareil dosimétrique électronique qu'il portait sur lui, le technicien a reçu une dose estimée inférieure au 10^{ème} de la dose annuelle autorisée, fixée à 20 mSv.

Par mesure de précaution, son film dosimétrique nominatif, second dosimètre porté obligatoirement par tout intervenant en zone nucléaire et enregistrant les doses qui sont comptabilisées chaque mois, a été développé et confirme la mesure relevée par le dosimètre électronique. Cette exposition ne nécessite aucun suivi médical particulier.

L'Autorité de sûreté nucléaire et la préfecture ont été informées de cet événement.

1 Ecart aux règles d'exploitation sur l'unité de production n°5

14/10/2011

Depuis le 11 juin dernier, l'unité de production n°5 de la centrale du Bugey est en arrêt programmé pour effectuer sa troisième visite décennale.

Le 3 octobre, les équipes de la centrale ont débranché la pompe électrique d'un circuit annexe au réacteur afin de procéder, en toute sécurité pour les intervenants, à une opération de maintenance programmée. Un deuxième circuit, identique au premier, est resté disponible tout le temps de l'intervention.

Une fois l'opération de maintenance terminée, la pompe n'a pas été immédiatement rebranchée car sa mise en service automatique aurait pu perturber des contrôles en cours sur un matériel à proximité.

La pompe est finalement restée débranchée pendant près de 9h30 alors que les règles d'exploitation spécifient qu'elle ne peut pas l'être pendant plus de 8 heures. De ce fait, la centrale a déclaré à l'ASN cet écart au niveau 1 sur l'échelle INES, le 13 octobre 2011. Cet événement n'a pas eu de conséquence sur la sûreté de l'installation.

1 Non respect d'une règle d'exploitation sur l'unité n°4

27/09/2011

Sur une unité de production nucléaire, des essais dits périodiques sont réalisés régulièrement afin de tester la disponibilité et le bon fonctionnement de matériels importants pour la sûreté.

Le 19 septembre 2011, les équipes de la centrale nucléaire du Bugey ont réalisé un essai périodique sur l'unité de production n°4 en fonctionnement afin de vérifier la capacité à réguler la puissance que l'unité fournit au réseau national d'électricité.

Selon les règles d'exploitation, le réacteur ne doit pas dépasser 100,4% de la puissance du cœur. Or lors de cet essai, en raison du dysfonctionnement d'une soupape, les équipes ont dépassé cette valeur pour atteindre un maximum de 101,6% pendant 32 minutes, le temps de régler ce dysfonctionnement. A noter que le réacteur est conçu pour s'arrêter automatiquement à 109%.

Cet écart n'a eu aucune conséquence sur la sûreté de l'installation. Cependant, comme il s'agit d'un écart aux règles d'exploitation, cet événement a été déclaré le 26 septembre 2011 à l'Autorité de sûreté nucléaire, au niveau 1 de l'échelle INES (échelle internationale de classement des événements nucléaires) qui comporte 7 niveaux.

[11](#) [12](#) [13](#) [14](#) [15](#) [16](#) [17](#) [18](#) [19](#)

Les centrales en direct

Département :

Tous

Centrale :

Toutes

Rubrique :

ACCÉDER À LA CENTRALE

[Parc et techniques de production en Corse et outre-mer](#)

Qu'est-ce que l'échelle INES

Chaque centrale nucléaire déclare les événements liés à son exploitation. L'échelle INES *, adoptée depuis 1991, permet d'en évaluer l'importance.

► [Pour en savoir plus sur l'échelle INES et ses principes](#)



EN DIRECT DE NOS
CENTRALES

ACCUEIL

NUCLÉAIRE

HYDRAULIQUE

THERMIQUE

ENERGIES NOUVELLES

France > En direct de nos centrales > Nucléaire > Carte des centrales nucléaires > Centrale nucléaire du Bugey > Évènements

CENTRALE NUCLÉAIRE DU BUGEY

Présentation

Vie de la centrale

Évènements

Publications

Surveillance de
l'environnement

Projet ICEDA

Détection de légères traces de radioactivité lors d'un transport de gravats

11/08/2011

Mardi 9 août, en fin de matinée, un camion a chargé des gravats d'un chantier situé à l'intérieur de la centrale du Bugey. Un dispositif de contrôle automatique, situé à la sortie du site, a détecté des traces de radioactivité lors du passage de ce camion.

Contrairement aux procédures en vigueur, le véhicule n'a pas fait l'objet des contrôles complémentaires appropriés et les gravats ont été déchargés dans une carrière agréée pour réceptionner des gravats ordinaires.

Dès la détection de cet écart, une équipe spécialisée de la centrale s'est rendue à la carrière pour effectuer des contrôles. Ces derniers ont confirmé la présence localisée de traces de radioactivité artificielle dans ces gravats.

Les pouvoirs publics, l'Autorité de sûreté nucléaire, ainsi que l'exploitant de la carrière et le maire concerné ont été immédiatement informés.

Le 10 août au matin, la totalité des gravats a été enlevée : ceux-ci sont désormais entreposés sur une aire prévue à cet effet à l'intérieur de la centrale. Les mesures effectuées dans la carrière après cette opération, ont confirmé l'absence de toute trace de radioactivité artificielle.

Des analyses sont en cours afin d'identifier l'origine de cette radioactivité présente dans les gravats et la cause du non respect des procédures de sortie de site des véhicules.

Cet événement n'a eu aucune conséquence sanitaire et environnementale.

Légères traces de contamination sur 7 intervenants

0

29/06/2011

Le 28 juin en fin d'après-midi, de légères traces de contamination interne ont été détectées sur six salariés d'entreprises extérieures et un salarié EDF, lors des contrôles systématiques effectués en sortie de zone nucléaire.

Ils travaillaient dans le bâtiment réacteur de l'unité de production n°5 de la centrale nucléaire du Bugey, à l'arrêt depuis le 11 juin pour effectuer sa 3ème visite décennale.

Les traces de contamination, très légèrement supérieures au seuil de détection des appareils de mesure, ne nécessitent pas de traitement médical particulier pour ces sept intervenants. Ceux-ci seront néanmoins suivis quotidiennement par le service médical jusqu'à la complète élimination naturelle de la contamination.

Afin de rechercher l'origine de ces contaminations, les travaux dans le bâtiment réacteur ont été suspendus en fin d'après-midi hier et n'ont repris ce matin qu'après un contrôle complet de l'ensemble du bâtiment réacteur.

L'Autorité de Sûreté Nucléaire et les Pouvoirs publics ont été informés de cet événement.

Prise en compte tardive d'une alarme

1

16/06/2011

Un réacteur nucléaire est équipé de nombreux systèmes de protection qui déclenchent des actions correctives automatiques dès qu'ils détectent une anomalie de fonctionnement.

Le 10 juin 2011, une alarme est apparue en salle de commande de l'unité de production n°4, actuellement à l'arrêt pour visite décennale. Cette alarme indiquait un débit d'eau insuffisant pour que fonctionne correctement un de ces systèmes de protection. Des techniciens, dépêchés sur place, ont constaté que 4 robinets n'étaient pas complètement ouverts et les ont immédiatement ouverts entièrement.

Cet événement a été sans conséquence sur la sûreté de l'installation, puisque le réacteur n°4 est actuellement à l'arrêt et le système de protection n'est donc pas sollicité pour le moment.

Toutefois, l'analyse de l'évènement a montré que cette alarme était déjà apparue le 8 juin 2011. Or, d'après les règles d'exploitation du réacteur, ce dysfonctionnement aurait dû être corrigé dans un délai n'excédant pas 24 heures.

Du fait de la prise en compte tardive de cette alarme, la centrale du Bugey a donc déclaré cet événement à l'Autorité de sûreté nucléaire le 15 juin, au niveau 1 de l'échelle INES qui en compte 7.

Anomalie générique pour un défaut sur les coussinets de groupes électrogènes de secours

1

17/02/2011

Télécharger le communiqué de presse sur l'anomalie générique pour un défaut sur les coussinets de groupes électrogènes de secours (PDF, 67Kb)

NUCLÉAIRE

Accueil

Carte des centrales
nucléaires

Visiter nos centrales

Actualité technique du parc

► Comment ça marche ?

► Culture de sûreté

► Santé

► Environnement

► Déchets radioactifs

► Cycle du combustible

► Déconstruction

► Nucléaire du futur

► Métiers du nucléaire

► Publications

► Ingénierie nucléaire

FAQ



La centrale de Bugey 1 en
déconstruction

Rencontrez-nous

Soyez les bienvenus dans notre espace d'information et d'animation.

[Informations pratiques](#)
[Visite virtuelle](#)



Contactez-nous

Centrale nucléaire du Bugey

BP 60120
01155 LAGNIEU Cedex
Tél. : 04 74 34 33 33

Toute l'actualité de la centrale 24h/24 :



1 Ecart de conformité sur un circuit de l'unité n°4 de la centrale du Bugey

17/02/2011

L'unité de production n°4 est à l'arrêt depuis le 5 février 2011 pour effectuer sa 3ème visite décennale. Les règles d'exploitation d'une centrale demandent que, lors des opérations de déchargement du combustible effectuées dans le bâtiment réacteur, tous les circuits reliant le bâtiment réacteur au bâtiment des circuits nucléaires annexes (BAN)* restent fermés. Ces circuits sont vidés en vue des opérations de maintenance prévues après le déchargement du combustible.

Le 15 février, pendant les opérations de déchargement du combustible et lors du contrôle quotidien effectué par un ingénieur de la centrale, celui-ci a constaté que les vannes de l'un des circuits étaient ouvertes. Ces vannes ont été immédiatement refermées.

Cette anomalie n'a eu aucune conséquence sur la sûreté de l'installation ni sur l'environnement. Elle constitue cependant un écart de conformité aux règles d'exploitation d'une centrale, et a donc été déclarée le 17 février 2011 à l'Autorité de sûreté nucléaire au niveau 1 de l'échelle INES, échelle internationale de classement des événements nucléaires, qui compte sept niveaux.

* Bâtiment contiguë au bâtiment réacteur, qui abrite notamment les systèmes de traitement et de conditionnement des effluents radioactifs

11 12 13 14 15 16 17 18 19

Les centrales en direct

Département :

Tous

Centrale :

Toutes

Rubrique :

ACCÉDER À LA CENTRALE

[Parc et techniques de production en Corse et outre-mer](#)

Qu'est-ce que l'échelle INES

Chaque centrale nucléaire déclare les événements liés à son exploitation. L'échelle INES *, adoptée depuis 1991, permet d'en évaluer l'importance.

► Pour en savoir plus sur l'échelle INES et ses principes



* Cette échelle, établie par l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire met en place un langage commun pour évaluer la gravité d'un incident ou d'un accident survenu dans une centrale nucléaire; l'échelle se compose de 7 niveaux, le septième étant le plus grave.

Pour en savoir plus

Sur l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire

► www.irsn.fr